

Mademoiselle Arantxa LASAGA
Maison Iduski Betean - Quartier des Bordes
64310 SARE
Tél. 07 82 79 75 89
@ arantxa.lasaga@gmail.com

Sare, le 4 janvier 2023.

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-
LAVIGNETTE
Maire
Mairie – Herriko Etxea
BP 16 – Le Bourg
64310 SARE

Objet : Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées – section C -
numéro de parcelles 1450 et 1568.

Monsieur le Maire,

Je vous adresse, par la présente, ma demande de modification de zonage concernant les parcelles cadastrées section C N°1450 et 1568.

En effet, ces parcelles sont, à ce jour, respectivement classées en zone N et A (non-constructible) sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé en 2014.

Mes parents résident dans une maison individuelle située sur la parcelle jouxtant la parcelle section C n°1450 et ma grand-mère ainsi que mes oncles et tantes résident dans une maison située sur la parcelle jouxtant la parcelle section C n°1568.

Ma sœur, Argitxu Lasaga, et son compagnon, Cédric Elissalde, ayant pour projet de vivre à Sare, ont également adressé une demande de modification du zonage sur ces mêmes parcelles pour leur permettre de construire une maison sur les terres familiales.

Je profite de leur demande pour m'inscrire également dans ce projet de construction de maison à côté de notre maison natale. Nous construirions nos habitations côte à côte. La construction de nos deux maisons serait à proximité du chemin communal comme la maison de nos parents et les deux constructions de nos voisins situés juste de l'autre côté de la route. Comme expliqué dans leur lettre, les raccordements en eau et électricité n'impliqueraient pas de travaux et demandes particulières.

Sans cette modification de zonage sur ces terrains familiaux, au regard de mes revenus, je ne pourrai pas construire dans mon village natal auquel je suis particulièrement attachée, travaillant à Saint-Jean-de-Luz, et très impliquée dans le milieu associatif, culturel et sportif.

La commune n'a, actuellement, pas de projet de construction de logements individuels, ni de lotissements communaux. Le prix du marché ne me permettra pas d'investir dans une habitation qui me sera propre.

Très attachée à l'agriculture et particulièrement à celle de mon village et aux espaces naturels et montagnards du territoire, je peux vous assurer que notre objectif n'est pas de supprimer